

Important à savoir au sujet de Legimus

Si vous souffrez d'un déficit fonctionnel qui vous rend plus difficile de lire un texte imprimé, vous avez le droit de partager des livres d'une manière qui vous convient. L'Agence suédoise pour l'accès aux médias MTM a pour mission de vous en donner la possibilité. C'est pour cela que la bibliothèque numérique Legimus existe.

Les règles sont les suivantes pour emprunter et lire les livres de Legimus:

- Seules les personnes souffrant d'un handicap fonctionnel qui leur rend difficile de lire les textes imprimés ont le droit d'utiliser Legimus.
- Vous devez fournir des renseignements corrects sur votre besoin d'utiliser Legimus. Si vous fournissez volontairement des renseignements inexacts, vous pouvez perdre le droit d'utiliser le service.
- Il est interdit aux autres personnes d'utiliser vos identifiants pour lire des livres dans Legimus.
- Si cela se produit, vous pouvez être suspendu de votre compte Legimus.
- Un livre téléchargé est un emprunt. Au bout de six mois, vous devez supprimer les fichiers vous-même.
- Il est illégal de vendre ou de transférer à d'autres personnes les livres de Legimus.
- Si vous déménagez ou que vous arrêtez vos études, vous devez changer pour une nouvelle bibliothèque du lieu où vous habitez ou étudiez. Cette nouvelle bibliothèque vous aidera à continuer d'utiliser Legimus.

Consultez le contrat d'utilisateur pour en savoir plus sur les lois et règlements applicables.